

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LES SUBVENTIONS AUX REVUES, SERVICES
ET CENTRES DE RECHERCHES UNIVERSITAIRES

(Programme FCAC)



74.1

360200
0074017

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LES SUBVENTIONS AUX REVUES, SERVICES
ET CENTRES DE RECHERCHES UNIVERSITAIRES

(Programme FCAC)

Québec, le 21 octobre 1974.

1. AVANT-PROPOS

Au cours de sa cinquante-sixième séance, tenue à Québec le 17 octobre dernier, le Conseil des universités adoptait à l'intention du ministre de l'Education le présent avis sur les propositions du ministère relatives aux subventions pour les revues, services à la recherche et centres de recherches universitaires (en vertu des dispositions transitoires), dans le cadre du programme "Formation de chercheurs et action concertée". Il s'est inspiré à cette fin de recommandations de sa Commission de la recherche universitaire et de ses propres avis sur le financement des revues, services à la recherche et centres de recherches universitaires.

Avec son avis du 25 mars 1974 sur les subventions aux équipes, le présent avis complète pour le Conseil l'opération 1974-75 du programme F.C.A.C.

2. Recommandation générale du Conseil

Le Conseil estime, après avis de sa Commission de la recherche, que les propositions du ministère de l'Education relatives au financement des revues, services et centres de recherches (en vertu des dispositions transitoires) sont conformes aux politiques de financement qu'il a proposées, compte tenu cependant des mesures exceptionnelles qui ont dû être prises pour ne pas pénaliser les organismes universitaires pour des retards dont ils ne sont pas responsables.

Par ailleurs, afin de mieux préparer l'opération 1975-76 du programme FCAC, le Conseil croit que les universités concernées devraient être informées des critères d'évaluation et des commentaires qui font suite à l'évaluation des revues, services et centres de recherches.

Le Conseil des universités recommande donc:

RECOMMANDATION 1

- (a) OUE soient acceptées, compte tenu des commentaires,
- (suggestions et recommandations incorporés au présent
- (avis, les propositions présentées par le ministère
- (de l'Education dans le cadre du programme FCAC, et
- (portant sur les subventions aux revues scientifiques,
- (services à la recherche, et centres de recherches
- ((dispositions transitoires);
- (
- (b) QUE soit transmise aux universités l'information,
- (même sommaire, qui a accompagné l'évaluation de re-
- (vues, services et centres de recherches;

3. Recommandations particulières du Conseil

3.1 Sur l'aide aux revues scientifiques

Considérant:

- a) Son avis sur la "reconduction en 1974-75 de certains éléments du programme FCAC 1973-74" adopté lors de la 55e réunion du Conseil, où il était notamment prévu que soient consenties des avances aux revues subventionnées en 1973-74 et pour lesquelles une subvention 1974-75 ne semble pas faire de doute et, compte tenu des retards encourus, que les processus et délais d'évaluation puissent être simplifiés et raccourcis;
- b) Qu'un comité d'évaluation a été formé, qu'il était présidé par un universitaire, et qu'il s'est inspiré, pour recommander les subventions à accorder aux revues, des principes et critères généraux proposés par la Commission de la recherche et le Conseil des universités;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 2

- (a) OUE les subventions suivantes soient accordées aux
(revues scientifiques identifiées dans cet avis:
(
(

(Université Laval:
(

(1. Les cahiers de Géographie	\$10,000.
(2. Recherches Sociographiques	6,500.
(3. Laval Théologique et Philosophique	4,000.
(4. Etudes littéraires	9,000.
(5. Naturaliste Canadien	15,000.
(6. Service social	9,000.
(7. Cahier de droit	10,000.
(8. Relations industrielles	15,000.

(Université de Montréal:
(

(1. Revue Canadienne de biologie	9,000.
(2. META	7,000.
(3. Industrialisation Forum	5,000.
(4. Sociologie et Sociétés	10,000.
(5. Revue de géographie de Montréal	15,000.
(6. Acta Criminologica	1,000.
(7. Etudes françaises	7,000.

(Ecole des hautes études commerciales:
(

(Actualité économique	18,000.
------------------------	---------

(Université du Québec:
(

(1. PROTEE (Université du Québec à Chicoutimi)	1,000.
(2. Québec (Université du Québec à Trois-Rivières)	500.

(Université de Sherbrooke:
(

(1. Présence Francophone	2,000.
(2. Revue de droit	4,000.

(Université Sir George Williams:
(

(1. Revue Canadienne d'Economie publique et coopérative	3,000.
(2. Investigart	500.
(3. Journal of Canadian Art History	6,000.

TOTAL: \$167,500.

- (b) QUE les universités soient informées que la recon-
 (duction des subventions en 1974-75 n'implique aucu-
 (nement que les revues subventionnées le seront à
 (nouveau, après évaluation, en 1975-76.

Le Conseil des universités, compte tenu de ses prises de position sur l'évaluation des revues, souhaite que soit entreprise l'évaluation systématique des revues scientifiques dès la présente année financière, conformément au calendrier, dispositions et critères exposés dans la brochure explicative du ministère de l'Education (DGES-FCAC-75-01).

3.2 Sur l'aide aux services à la recherche

Considérant:

- a) Que le ministère de l'Education, ainsi que l'ont recommandé le Conseil des universités et la Commission de la recherche universitaire, s'est donné un programme d'aide aux services à la recherche;
- b) Qu'un comité a été mis sur pied pour procéder à l'évaluation des services, et qu'il a tenu compte des recommandations et critères proposés par le Conseil des universités;
- c) Qu'il s'agit d'une première opération qui pourra être améliorée dans l'avenir;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 3

- (a) QUE les services à la recherche identifiés ob-
 (tiennent pour 1974-75 les subventions suivantes:
 (Les services d'analyses polliniques (UQAC) \$27,000.
 (Le Centre de sondage (U. de M.) 60,000.
 (Services d'analyses isotopiques (UQAM) 49,000.
 (BANQUEAU (INRS) 35,000.
 (Le laboratoire d'océanographie (INRS) 19,000.
 (Le répertoire de la langue et de la littérature
 (française (Sherbrooke) 23,000.

TOTAL: \$213,000.

- (b) QUE, pour la prochaine opération, la Commission de
 (la recherche universitaire soit informée de tout
 (changement apporté à la grille d'analyse des requê-
 (tes pour subventions aux services à la recherche.

3.3 Sur les centres de recherches universitaires

Considérant:

- a) Son avis sur les subventions spéciales de centres de recherches pour 1974-75 où il est notamment indiqué "que des subventions soient attribuées, en vertu des dispositions transitoires", et que ces subventions soient "basées sur une continuation des opérations plutôt que sur un développement de celles-ci";
- b) Que des restrictions budgétaires imposent une réduction d'environ 40% des montants calculés pour le maintien des opérations;
- c) Que l'évaluation des centres pouvant bénéficier de dispositions transitoires se devait d'être strictement administrative sans comporter de jugement sur la valeur ou la qualité des centres;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 4

- (QUE soient subventionnés, malgré les restrictions bud-
 (gétaires et selon les propositions du ministère de
 (l'Education, les centres suivants:
 (Centre de recherches en sciences de la santé
 (et de l'efficacité physique (UQTR) \$23,000.
 (Centre de recherches sur l'eau (CENTREAU) (Laval) 23,000.
 (Centre de recherches en aménagement régional
 ((CRAR) (Sherbrooke) 26,000.
 (Unité de recherche Gastro-intestinale (Sherbrooke) 9,000.
 (Centre de recherches et d'innovations urbaines
 ((CRIU) (Montréal) 6,000.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8^e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8



Gouvernement du Québec
**Conseil
des universités**